LE DIX SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Thierry DUBOIS, M. Olivier ROUCHE, M. Philippe BEUGNON, Mme Flore GAMBIER, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS :
M. Jean-Louis MAURY donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

ABSENT EXCUSE : M. Didier DUFOURMANTEL et Mme Christine GIBAUD

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	17/01/2020	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	14/01/2020	En exercice :	14
		Présents :	11

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

1 DECISON MODIFICATIVE N°3
Le budget 2019 prévoyait au chapitre 14 compte 739221 la somme de 132 141€ pour les prélèvements de fiscalité directe locale (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC et Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources FNGIR) mais le FPIC ayant considérablement augmenté en 2019, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'augmenter les crédits de ce compte pour régler le FNGIR
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Madame le Maire lève la séance à 20h30

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.